

Maison Lumière — Luminaires de créateurs (site fictif)

<https://www.maison-lumiere.example/> · analysé le 21 octobre 2026 à 22:04



Information IA détectée

Des usages d'IA ont été détectés et une information claire a été trouvée là où les visiteurs interagissent.

0

point(s) critique(s)

0

point(s) à vérifier

1

outil(s) de chat
détecté(s)

1 / 1

image(s) avec
marqueur IA

Constats

Information

Art. 50(1) et 50(5) · Fournisseur ou déployeur, selon le cas

DemoChat : information « IA » détectée dans la fenêtre de discussion

La fenêtre de discussion a pu être ouverte et contient une mention indiquant la nature artificielle de l'interlocuteur : « Assistant IA / Vous échangez avec une intelligence artificielle... ».

Que faire ? Vérifiez que cette mention apparaît dès le début de chaque conversation, qu'elle reste visible près de la zone de saisie et qu'elle est compréhensible par tous les publics, y compris les personnes vulnérables.

▼ Éléments techniques relevés (4)

- Script `https://widget.demochat.example/loader.js`
- Requête `https://widget.demochat.example/loader.js`
- Variable `DemoChat`
- Élément `#demochat-launcher`

Kit « Phare IA » installé (version 1.0.0)

Le kit d'étiquetage est présent sur la page : il affiche une information « IA » à l'ouverture des fenêtres de chat et une mention visible sur les contenus marqués comme générés ou modifiés par IA. Ce rapport tient compte de ce qui était réellement affiché pendant l'analyse.

Que faire ? Gardez le kit à jour et marquez chaque nouveau contenu généré par IA. Vérifiez aussi que le message d'accueil de votre outil de chat annonce l'IA.

▼ Éléments techniques relevés (1)

- undefined

1 contenu(s) signalé(s) comme généré(s) ou modifié(s) par IA

Une mention visible (icône « AI » de l'Union européenne et texte) accompagne ces contenus sur la page, et le texte alternatif des images le précise pour les lecteurs d'écran. C'est la forme d'information attendue pour les contenus réalistes générés ou modifiés par IA.

Que faire ? Vérifiez que chaque contenu généré ou modifié par IA est bien marqué, y compris sur les autres pages du site.

▼ Éléments techniques relevés (1)

- <https://www.maison-lumiere.example/images/salon.jpg>

Outils de chat et information des visiteurs

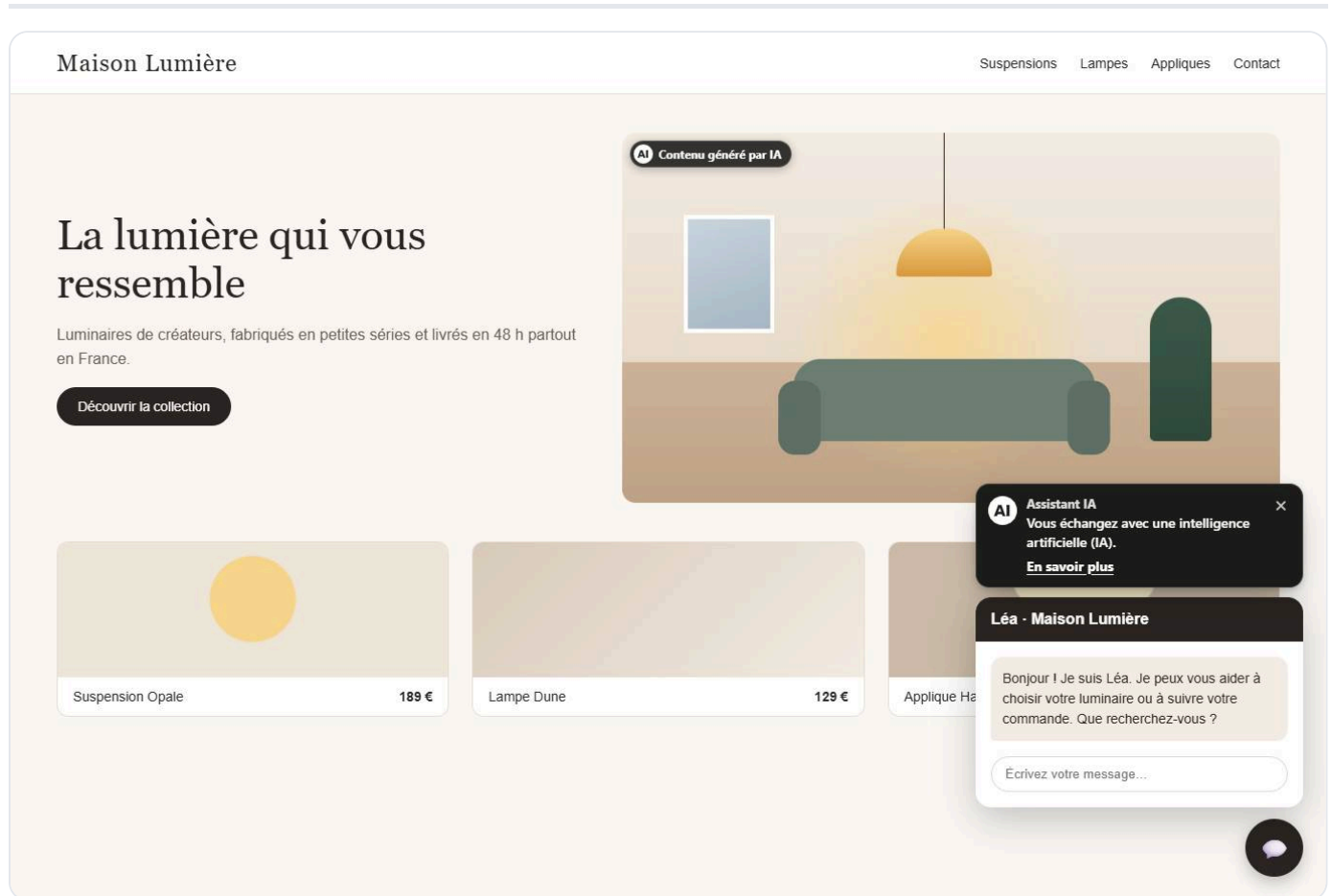
Outil	Type	Détection	Fenêtre ouverte	Information « IA »
DemoChat	Agent IA	Forte	Oui	Oui : « IA »

Images

1 image(s) analysée(s), 0 ignorée(s) (icônes, SVG, GIF ou au-delà du plafond). 1 avec un marqueur IA déclaré, 0 avec des indices plus faibles.

Image	Verdict	Signaux	Signature C2PA
https://www.maison-lumiere.example/images/salon.jpg	IA déclarée	DigitalSourceType : trainedAlgorithmicMedia	—

Capture de la page



Capture prise lors de l'analyse automatique.

Méthode et limites

- La page a été ouverte dans un vrai navigateur, comme par un visiteur, après acceptation du bandeau de cookies. Les fenêtres de chat détectées ont été ouvertes automatiquement quand c'était possible.
- L'analyse porte sur **une seule page**, à un instant donné. D'autres pages du site peuvent utiliser d'autres outils.
- Un outil de chat peut fonctionner avec des humains, avec une IA, ou les deux : seul son paramétrage le dit.
- L'outil ne peut pas juger si une image est un « deepfake » : il signale les marqueurs techniques, la décision reste humaine.
- Durée de l'analyse : 17 s · réponse HTTP 200.

Références

- [Règlement \(UE\) 2024/1689 \(AI Act\), article 50](#)
- [Lignes directrices de la Commission européenne sur les obligations de transparence \(juillet 2026\)](#).
- [Code de bonnes pratiques sur la transparence des contenus générés par IA \(juin 2026\)](#).
- [FAQ de la Commission sur l'article 50](#)

Avertissement. Ce rapport est produit automatiquement par un outil d'aide à la conformité. Il ne constitue pas un avis juridique et ne certifie pas la conformité du site. Les constats, en particulier ceux marqués « à vérifier », doivent être confirmés par un examen humain et, si nécessaire, par un professionnel du droit.